







# Mérite Ponlier 2010

La Commission du Mérite Ponlier mandatée par le Conseil communal fait à nouveau appel à la population pour annoncer les personnes ou groupement susceptibles de recevoir la distinction de ce mérite.

Les critères déterminant sont :

-  Toute personne ayant déposé ses papiers aux Ponts-de-Martel et s'étant distinguée dans le domaine culturel, artistique, professionnel ou sportif, sans limite d'âge.
-  Tout groupement ou association, ayant son siège principal aux Ponts-de-Martel et s'étant distingué dans le domaine culturel, artistique, professionnel ou sportif.
-  Le Mérite Ponlier ne peut être obtenu plus d'une fois par la même personne, groupement ou association pour la même activité.
-  Pour toutes les catégories, le mérite sera décerné à un Ponlier, groupement ou association ayant obtenu durant l'année un titre ou une distinction sur le plan national ou international (1er au 3ème prix ou rang).

Vos propositions sont à adresser à la Commission du Mérite Ponlier, à l'attention de Mme Jeannine Robert, Industrie 5, 2316 Les Ponts-de-Martel **jusqu'au 10 mars 2011.**

La Commission du Mérite Ponlier

PROPOSITION AU MERITE PONLIER – 2010

NOM / PRENOM : .....

SOCIETE : .....

GROUPEMENT : .....

ASSOCIATION : .....

.....

DOMICILE: .....

TEL/MOBILE : .....

TITRE OBTENU : .....

CATEGORIE : .....

.....

REMARQUES : .....

.....

.....

.....

.....

Proposition à retourner à "Commission du Mérite Ponlier"  
à l'att. de Mme Jeannine Robert – Industrie 5  
2316 Les Ponts-de-Martel, **jusqu'au 10 mars 2011**